

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

Activités pour l'élève



Document 1 : Qu'est-ce que la justice sociale ?

Le concept de justice sociale est apparu au milieu du XIXe siècle. Aujourd'hui, on définit le concept de justice sociale comme un principe politique et moral ayant pour objectif une meilleure égalité des droits et la construction d'une solidarité collective, et ce afin de garantir une distribution juste et équitable des richesses, matérielles ou symboliques, au sein de la société.

La justice sociale présuppose une réflexion sur les inégalités, en particulier sur celles considérées comme injustes et devant être corrigées. Elle peut alors être définie de manière négative en déclarant comme juste ou injuste une situation qui est ou non acceptable socialement. Ainsi, certaines inégalités, comme les inégalités de salaire, sont généralement considérées comme justes, car acceptées par la majorité des membres de la société et justifiées parce qu'elles sont la contrepartie d'activités demandant des qualifications différentes..

Les systèmes de redistribution en matière de justice sociale se fondent sur deux principes :

- Le principe d'**égalité des droits** qui garantit le même traitement pour tous (ex : remboursement des soins par la Sécurité sociale),
- Le principe de solidarité collective qui repose sur une répartition juste et équitable des richesses entre les différents membres de la société (équité de situation). Dans cette perspective, il faut alors tenir compte de la situation personnelle des individus. C'est l'**équité des situations** (ex : allocation sous conditions de ressources).

La justice sociale suppose donc l'intervention de l'Etat qui doit créer un environnement favorable afin de permettre une répartition équitable des biens entre individus en donnant à chacun la même probabilité d'accéder à ces richesses. Il est alors nécessaire d'introduire la notion d'**égalité des chances** : « *Alors que les inégalités tenant à la naissance et à l'héritage sont injustes, l'égalité des chances établit des inégalités justes en ouvrant à tous la compétition pour les diplômes et les positions sociales.* » François Dubet, L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?

Source : D'après les auteurs

Exercices

1. À partir de vos expériences personnelles et du texte, construisez une définition de la justice sociale.
2. Distinguez le principe d'égalité et le principe d'équité.
3. Définissez les termes en gras : égalité des droits, équité des situations et égalité des chances.
4. Quel est le rôle de l'État dans la justice sociale ?



Document 2 : L'État-Providence et les politiques sociales

Si les débats se focalisent en France sur les nouveaux besoins engendrés par le vieillissement de la population, on oublie cependant que la pauvreté s'est déplacée. Elle n'est plus concentrée chez les personnes âgées, c'est davantage aujourd'hui le problème des jeunes, des femmes seules avec enfants, des personnes sans diplôme, sans qualification, des chômeurs de longue durée. Toutes ces personnes bénéficient de très peu de protection de la part des systèmes traditionnels qui se sont focalisés sur les retraites et la santé, autant de prestations concernant seulement ou principalement les plus âgés.

Face à ces évolutions, un renouvellement de l'État-Providence apparaît nécessaire, afin qu'il puisse accompagner les mutations de l'économie et de la société et préparer le futur (...).

Pour faire face aux enjeux présents et à venir, la nouvelle approche cherche à changer de perspective sur les politiques sociales et à situer leur intervention en amont plutôt qu'en aval. Il s'agit de préparer plutôt que de réparer, de prévenir, de soutenir, d'« équiper » les individus, et non pas de laisser jouer le marché puis d'indemniser (plus ou moins bien) les perdants. Cette perspective conçoit ces nouvelles dépenses sociales non plus comme un coût pour l'économie, mais comme une série d'investissements, nécessaires à la fois pour garantir une croissance durable, forte et partagée, et pour répondre aux nouveaux besoins sociaux. La stratégie d'investissement social définit des priorités inédites pour l'État-providence afin d'accompagner les individus tout au long de leur nouveau parcours de vie. Il s'agit de mieux aider les femmes, les jeunes et les enfants (...).

Pour ce faire, il est nécessaire à la fois de garantir un revenu minimal à toutes les familles (donc de ne pas abandonner les anciennes politiques distributives (...)) et de favoriser le développement des modes collectifs de prise en charge des enfants qui garantissent une bonne socialisation primaire et des conditions d'apprentissage de nature à préparer convenablement l'avenir.

Permettre à tous d'avoir un bon emploi amène aussi à repenser le fonctionnement de notre système scolaire. Une stratégie d'investissement social implique non seulement une augmentation des budgets alloués au système éducatif, mais encore une reconsidération de l'enseignement et de son organisation pour faire en sorte que tous puissent aller le plus loin possible dans leurs études.

*Source : La protection sociale: quels débats? Quelles réformes ? Cahiers français n° 358
Bruno Palier, Directeur de recherche du CNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po.*

Exercices

1. Définissez : État-Providence, protection sociale, prestations sociales.
2. Qui est protégé par la protection sociale depuis sa création ?
3. Qui a le plus besoin de protection sociale aujourd'hui ?
4. Pourquoi les dépenses sociales peuvent être considérées comme un investissement ?



Document 3 : Les ressources de l'État, les impôts

La finalité première de la fiscalité, entendue comme l'ensemble des prélèvements, est de financer les dépenses publiques. Mais la structure de ces prélèvements obligatoires peut également jouer un rôle (...) de redistribution. Il consiste à corriger et à limiter les inégalités de revenus, notamment par l'intermédiaire de la progressivité de l'impôt. La fiscalité peut donc être utilisée pour modifier la répartition du revenu national, dans le sens d'une réduction des inégalités sociales. Le Conseil constitutionnel a d'ailleurs considéré en 1993 que la progressivité de l'imposition globale du revenu des personnes physiques était un principe à valeur constitutionnel découlant de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel «la contribution commune... doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés».

Il reste à savoir si le système fiscal français est vraiment redistributif, c'est-à-dire s'il corrige les inégalités sociales. . Un système fiscal est fortement redistributif lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place prépondérante, par rapport aux prélèvements proportionnels :

Qu'entend-on par proportionnalité et progressivité de l'impôt ? (inter-titre)

La proportionnalité et la progressivité sont deux modes de calcul du taux des impôts. Ils participent au débat sur la finalité et la justice du système fiscal.

- Un impôt proportionnel applique un taux de prélèvement identique quelle que soit la base d'imposition (exemple : l'impôt sur les sociétés). Ils sont calculés sur une base d'imposition, qu'on appelle assiette. Ce peut être le patrimoine, le chiffre d'affaires, etc. Les partisans de la proportionnalité considèrent que c'est un mode de calcul juste, car chacun contribue dans la même proportion de son revenu. Ils pensent également qu'elle favorise la neutralité fiscale. Les impôts proportionnels sont, par ailleurs, généralement plus simples à établir et, dès lors, moins coûteux à recouvrer.
- Avec l'impôt progressif, le taux d'imposition augmente avec la base d'imposition (exemple de l'impôt sur le revenu : plus le revenu est élevé, plus la proportion acquittée sous forme d'impôt est importante). L'impôt progressif peut être considéré comme juste dans la mesure où il permet une redistribution des richesses et une réduction des inégalités. Inversement, une progressivité forte est perçue par certains comme un élément décourageant le travail supplémentaire ou l'investissement.

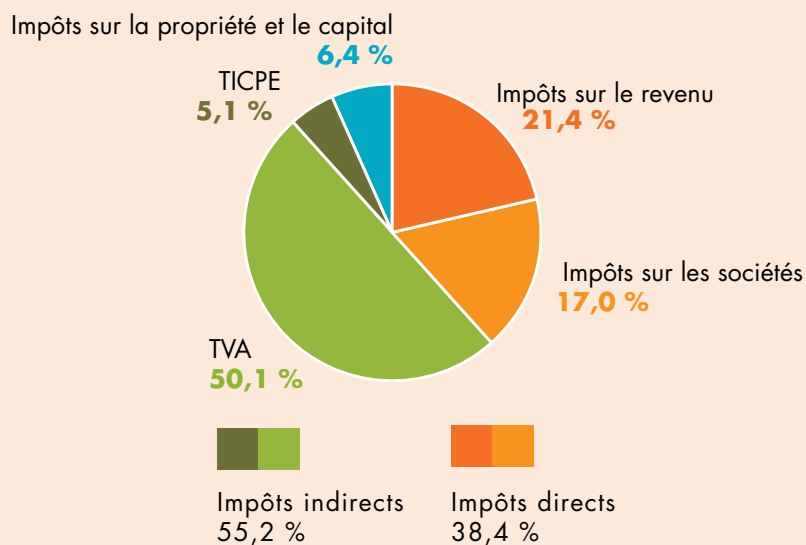
Source : Vie publique.fr, 2012

Exercices

1. À l'aide de vos connaissances et des documents, définissez « prélèvements obligatoires » et précisez les deux grandes catégories de prélèvements obligatoires.
2. Expliquez la phrase en gras.
3. Distinguez le principe d'un impôt proportionnel, puis d'un impôt progressif. Vous pouvez construire un tableau avec les avantages et les inconvénients des impôts proportionnels et des impôts progressifs



Document 4 : L'imposition en France



Source : Ministère du Budget

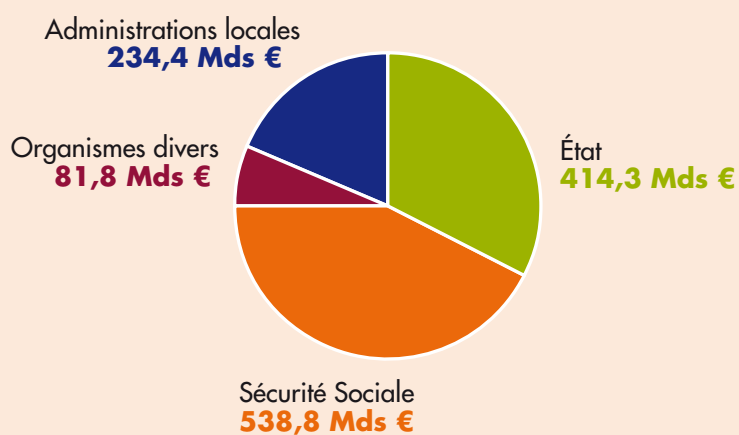
Exercices

1. À partir du schéma, distinguez les impôts progressifs et les impôts proportionnels en France ?
2. Quelle est la part des impôts proportionnels et des impôts progressifs ?

Aller plus loin

Débat : Le système fiscal français vous paraît-il juste ?

Document 5 : La répartition des dépenses des administrations publiques



Source : INSEE



Exercices

1. Quel est le poids des dépenses de Sécurité sociale dans l'ensemble des dépenses des administrations publiques ?
2. Donnez des exemples de dépenses de chacune des administrations présentées.
3. Distinguez les dépenses qui relèvent de la protection sociale.

Document 6 : Le RSA

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1er juin 2009. Il a été étendu en septembre 2010, sous certaines conditions, aux jeunes actifs de moins de 25 ans. Il est appliqué dans les départements d'outre-mer (DOM) depuis le 1er janvier 2011.

Le RSA se compose de deux éléments :

- le «RSA socle» remplace deux anciens minima sociaux (Prestations sociales visant à garantir un revenu minimal à une personne en situation de précarité). (Revenu minimum d'insertion «RMI» et Allocation de parent isolé «API») et comprend un volet «aide à l'insertion» reposant sur un accompagnement social assuré par les conseils généraux et un accompagnement professionnel dont se charge Pôle emploi. Il s'accompagne d'un renforcement des devoirs des bénéficiaires, avec une possible suspension du RSA après deux refus d'offres raisonnables d'emploi, sauf difficultés particulières.
- le «RSA activité» est destiné à lutter contre le phénomène de la pauvreté au travail. Il s'agit d'un complément de revenu d'activité versé aux personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle.

Des résultats encourageants

Le Comité national d'évaluation du revenu de solidarité active, dans son rapport intermédiaire publié le 6 janvier 2011, a établi le bilan chiffré suivant :

En septembre 2010, 1,8 million de ménages, regroupant 3,8 millions de personnes, sont allocataires du RSA (RSA socle ou RSA activité), soit 20% de plus depuis sa création en juin 2009. Parmi ces foyers allocataires, 1,1 million le sont au titre du «RSA socle» et 650 000 au titre du RSA activité..

La forte augmentation du nombre de bénéficiaires constatée lors des premiers semestres serait liée au durcissement de la crise économique, le RSA socle remplissant ainsi son rôle d'amortisseur social de la crise.

S'agissant du RSA activité, il aurait permis de concilier retour à l'emploi et amélioration du niveau de vie. Le revenu médian des ménages bénéficiaires de cette prestation serait ainsi supérieur de 18% à la fin 2009 à ce qu'il aurait été en l'absence du nouveau dispositif.

Source : La vie publique.fr 01/07/2011

Débat : À partir des éléments du texte et de vos connaissances, discutez du thème suivant : le RSA améliore-t-il la justice sociale ?

